

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET

REGULARISATION D'ECRITURES COTE AGENCE COMPTABLE

N°	2024	03	309
Le 27 mars à 9h30			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 12 mars 2024	Madame Martine Aubry représentée par Madame Marie-Pierre Bresson	X		
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem		X	
	Madame Delphine Blas			X
NOMBRE DE MEMBRES	Madame Sylviane Delacroix			X
EN EXERCICE	Madame Mélissa Camara		X	
	Madame Vanessa Duhamel	X		
PRÉSENTS	Monsieur Alain Cambien		X	
	Monsieur Michel Delepaul	X		
REPRÉSENTÉS	Monsieur Patrick Geenens	X		
	Monsieur Jacques Ducrocq			X
VOTANTS	Monsieur Jean-Paul Mulot			X
	Monsieur Grégory Tempremant	X		
	Monsieur François Decoster	X		
	Monsieur Sébastien Chenu			X
	Monsieur Bertrand Gaume		X	
	Monsieur Hilaire Multon		X	
	Madame Pascale Pronnier	X		
	Monsieur Jan Vandenhouwe		X	
	Monsieur François Martin		X	
	Madame Sabine Revert		X	

OPÉRA DE LILLE

N° 2024-03-309 : Régularisation d'écritures côté agence comptable

Délibération n° 2024-03-309 du 27 mars 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément à la Loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales, Conformément au décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales, Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 4 décembre 2007, portant création de l'EPCC Opéra de Lille,

Vu la délibération n°2018-10-208,

A la demande de l'agent comptable de l'Opéra de Lille, cette opération vise à ajuster les comptabilités de l'ordonnateur et de l'agence comptable, à la suite d'une erreur d'imputation d'un ajustement réalisé par l'agent comptable en 2018.

Des opérations d'ordre non budgétaires doivent être opérées, afin de régulariser la délibération n° 2018-10-208, au sein des capitaux propres. Le compte 1068 doit être débité de 0,02€ par le comptable public.

Ces écritures sont conformes à l'avis du Conseil National de normalisation des Comptes Publics (CNoCP) n° 2012-05 du 18 octobre 2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'approuver la régularisation de l'erreur d'imputation de 0,02€ du côté agence comptable, par le débit du compte 1068 et le crédit du compte 110, et d'autoriser la directrice à signer tous documents requis par l'agent comptable afin de permettre cette mise en œuvre.

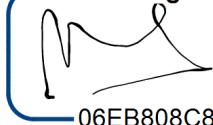
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver la régularisation de l'erreur d'imputation de 0,02€ du côté agence comptable, par le débit du compte 1068 et le crédit du compte 110, et d'autoriser la directrice à signer tous documents requis par l'agent comptable afin de permettre cette mise en œuvre.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 27 mars 2024

Fait à Lille le 27 mars 2024

La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

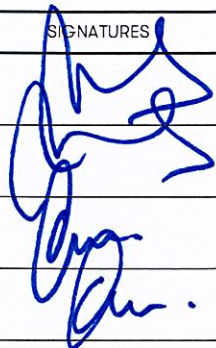
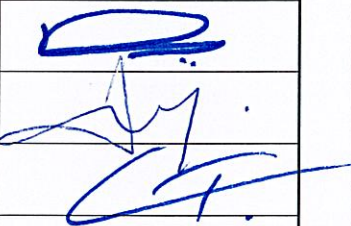
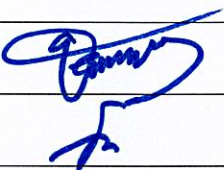
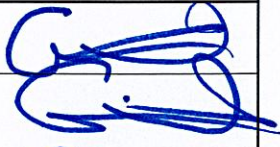
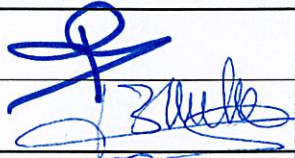
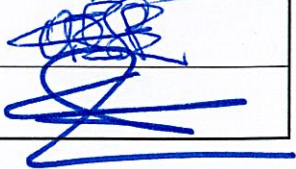
DocuSigned by:



06EB808C86C040D...
Marie-Pierre Bresson

CONSEIL D'ADMINISTRATION
27 MARS 2024 à 9h30
OPÉRA DE LILLE /STUDIO

FEUILLE DE PRÉSENCE / QUORUM

COLLECTIVITÉS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	POUVOIR	SIGNATURES
VILLE DE LILLE	Mme Marie-Pierre BRESSON			
	Mme Catherine MORELL-SAMPOL	Mme Charlotte BRUN	Mme Marie-Pierre BRESSON	
	M. Arnaud TAISNE	Mme Marielle RENGOT		
	M. Sébastien DUHEM	M. Jacques RICHIR	Mme Marielle RENGOT	
	Mme Delphine BLAS	M. Franck HANOH		
	Mme Sylviane DELACROIX	M. Didier JOSEPH-FRANCOIS		
	Mme Mélissa CAMARA	Mme Nathalie SEDOU		
	Mme Vanessa DUHAMEL	M. Bernard CHARLES		
MEL	M. Alain CAMBIEN	M. Nicolas DETERPIGNY		
	M. Michel DELEPAUL	Mme Marie- Noëlle NIREL		
	M. Patrick GEENENS	Mme Béatrice MULLIER		
	M. Jacques DUCROCO	Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX		
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	M. Jean-Paul MULOT	Mme Nadège BOURGHELLE-KOS		
	M. Grégory TEMPREMANT	Mme Mady DORCHIES-BRILLON		
	M. François DECOSTER	M. Frédéric LEFEBVRE		
	M. Sébastien CHENU	M. Jean-Philippe TANGY		
ÉTAT	M. le Préfet du Nord M. Bertrand GAUME	Mme Fabienne DECOTTIGNIES	M. Nicolas GUINET	
	M. le Directeur des Affaires Culturelles de la Région des Hauts-de-France M. Hilaire MULTON	M. Nicolas GUINET		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	Mme Pascale PRONNIER	M. Christophe MARQUIS		
	M. Jan VANDENHOUWE	Mme Jacqueline BRUCKERT		
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	M. François MARTIN	M. Olivier DESSE		
	Mme Sabine REVERT	Mme Claire OLIVEAU		